



# Comité Syndical

## 05 mars 2020

Roussines

Syndicat Mixte d'Aménagement  
Brenne – Creuse – Anglin – Claise



➔ Le SMABCAC a eu pour mission de reprendre le projet de contrat territorial :

- Réalisation d'une **phase terrain** approfondie :
  - Absence de certaines données ;
  - Absence de justification dans l'attribution des notes et dans la priorisation des actions.
- Début de la **phase de concertation** avec les propriétaires riverains.
- **Priorisation des actions** et adaptation à la capacité financière du SMABCAC :
  - Retenir les zones où le coût/bénéfice sera le plus intéressant ;
  - Saisir les opportunités d'action et de visibilité pour ce 1<sup>er</sup> CT ;
  - Adapter à la capacité financière du SMABCAC.
- **Adaptation au 11<sup>ème</sup> programme** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :
  - Nouveaux taux d'aides
  - Programme en 2 x 3 ans avec une évaluation de mi-parcours.



# Projet du Contrat Territorial Creuse (36)

- **11 décembre 2019 → Comité Technique à Ruffec**

Le programme d'actions proposé par le SMABCAC a été modifié en fonction des remarques apportées par les partenaires techniques et financiers :

- ✓ Les actions sur la végétation ne rentrent pas dans le cadre du Contrat Territorial
- ✓ Suppression des actions sur le Suin pour ce 1<sup>er</sup> contrat
- ✓ Programmer des actions sur l'aval du Bouzanteuil et du Brion
- ✓ Ajouter des suivis sur la Mage
- ✓ L'étude sur les affluents à l'amont de la Roche Bat l'Aigue est divisée en deux parties : interne puis étude bilan

**→ Nouveau Programme d'actions d'un montant de 2 865 045 €**



# Vue d'ensemble

- **Volet A** : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345€ TTC
  - Mise en défens des berges
  - Reméandrage
  - Restauration morphologique
- **Volet B** : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC
  - Traitement des seuils classés Liste 2
  - Traitement des seuils Hors Liste 2
- **Volet C** : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC
  - Études et suivis
  - Communication
  - Animation



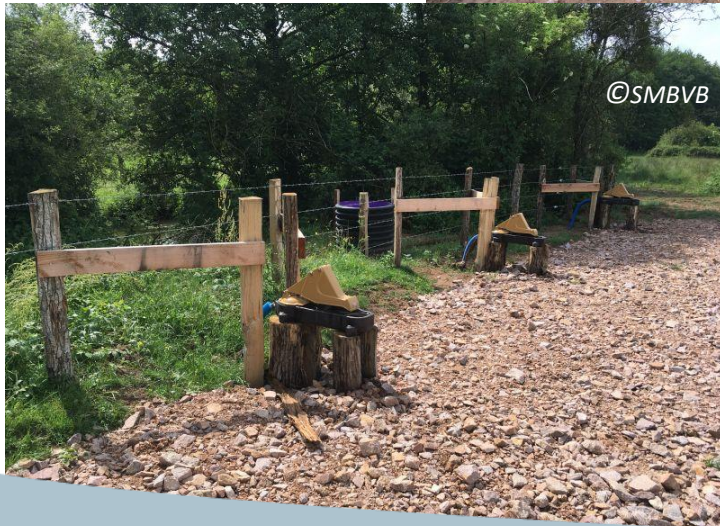
# Vue d'ensemble

- **Volet A : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345€ TTC**
  - Mise en défens des berges
  - Reméandrage
  - Restauration morphologique
- **Volet B : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC**
  - Traitement des seuils classés Liste 2
  - Traitement des seuils Hors Liste 2
- **Volet C : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC**
  - Études et suivis
  - Communication
  - Animation



# → Mise en défens des berges

- Objectifs : prévenir l'érosion des berges et le colmatage du lit, limiter l'apport de pollutions diffuses, favoriser l'implantation d'une ripisylve de qualité.



# Vue d'ensemble

- **Volet A : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345€ TTC**
  - Mise en défens des berges
  - Reméandrage
  - Restauration morphologique
- **Volet B : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC**
  - Traitement des seuils classés Liste 2
  - Traitement des seuils Hors Liste 2
- **Volet C : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC**
  - Études et suivis
  - Communication
  - Animation



# → Réméandrage

- Objectifs : restaurer la morphologie et le fonctionnement typiques des cours d'eau, retrouver des peuplements diversifiés.





# Vue d'ensemble

- **Volet A** : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345€ TTC
  - Mise en défens des berges
  - Reméandrage
  - Restauration morphologique
- **Volet B** : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC
  - Traitement des seuils classés Liste 2
  - Traitement des seuils Hors Liste 2
- **Volet C** : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC
  - Études et suivis
  - Communication
  - Animation



# → Restauration morphologique

- Objectifs : restaurer une dynamique morphologique équilibrée, restaurer la diversité des milieux aquatiques et rivulaires (faciès d'écoulements...), restaurer les conditions d'habitats propices, notamment à l'étiage.



Le Brion



Géco



Baugé en Anjou



# Vue d'ensemble

- **Volet A** : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345€ TTC
  - Mise en défens des berges
  - Reméandrage
  - Restauration morphologique
- **Volet B** : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC
  - Traitement des seuils classés Liste 2
  - Traitement des seuils Hors Liste 2
- **Volet C** : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC
  - Études et suivis
  - Communication
  - Animation



# → Améliorer la continuité écologique







- Réalisation d'une étude préalable (obligatoire pour les seuils L2, au cas par cas pour les autres)
- Choix d'un scénario en concertation avec les propriétaires
  - Effacement
  - Arasement partiel
  - Aménagements (passes naturelles, passes techniques, passes à anguilles, rivière de contournement...)
  - Système de dévalaison si nécessaire
- Réalisation des travaux





Années 1, 2, 3, 4 et 5

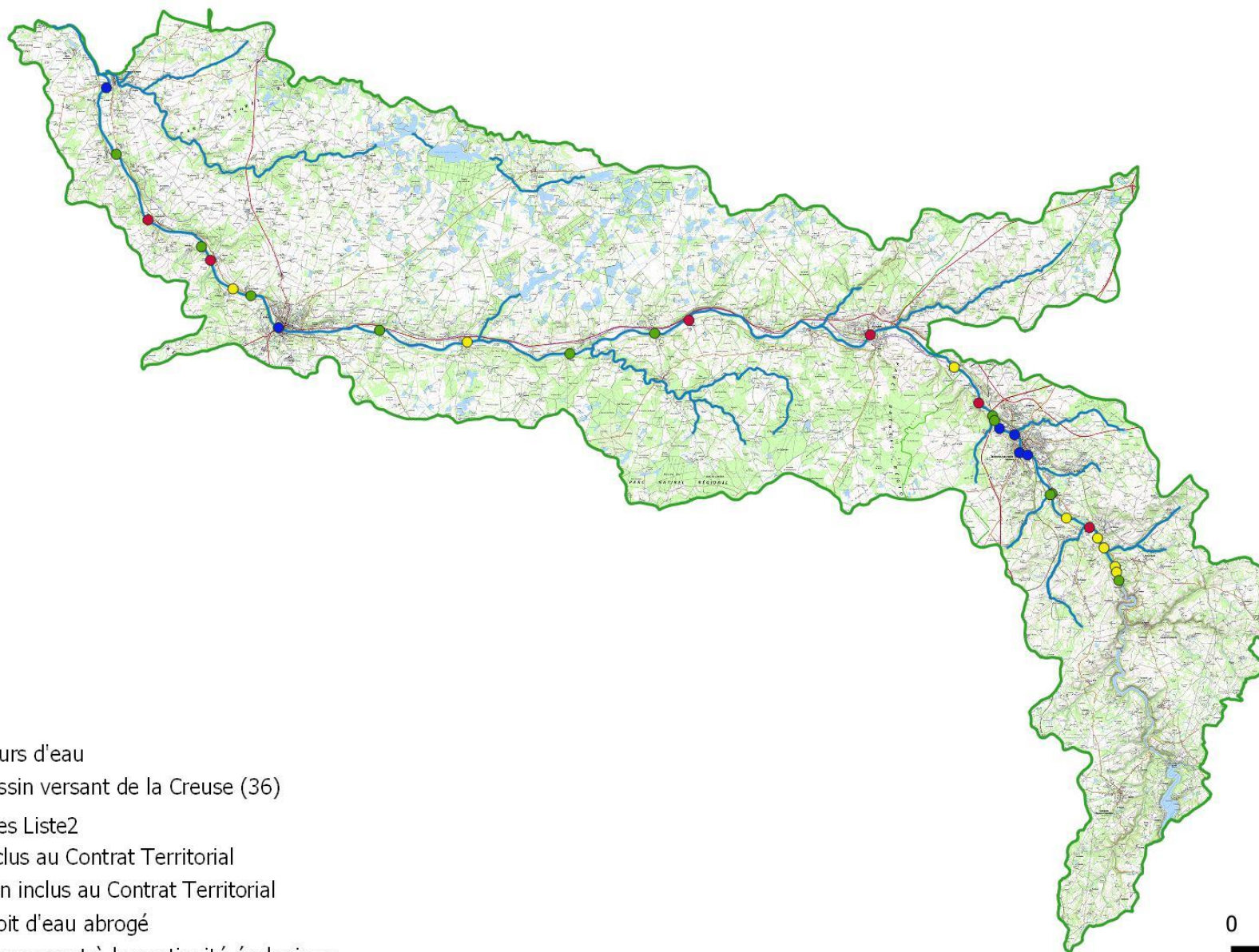
Cours d'eau

-  LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
-  le Bouzanteuil
-  LES CHEZEAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
-  LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
-  La Mage
-  Bassin versant de la Creuse (36)

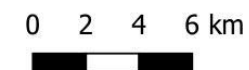
0 2 4 6 km



# Projet du programme d'actions du Contrat Territorial Creuse (36)



- Cours d'eau
- Bassin versant de la Creuse (36)
- Ouvrages Liste2
  - Inclus au Contrat Territorial
  - Non inclus au Contrat Territorial
  - Droit d'eau abrogé
  - Transparent à la continuité écologique

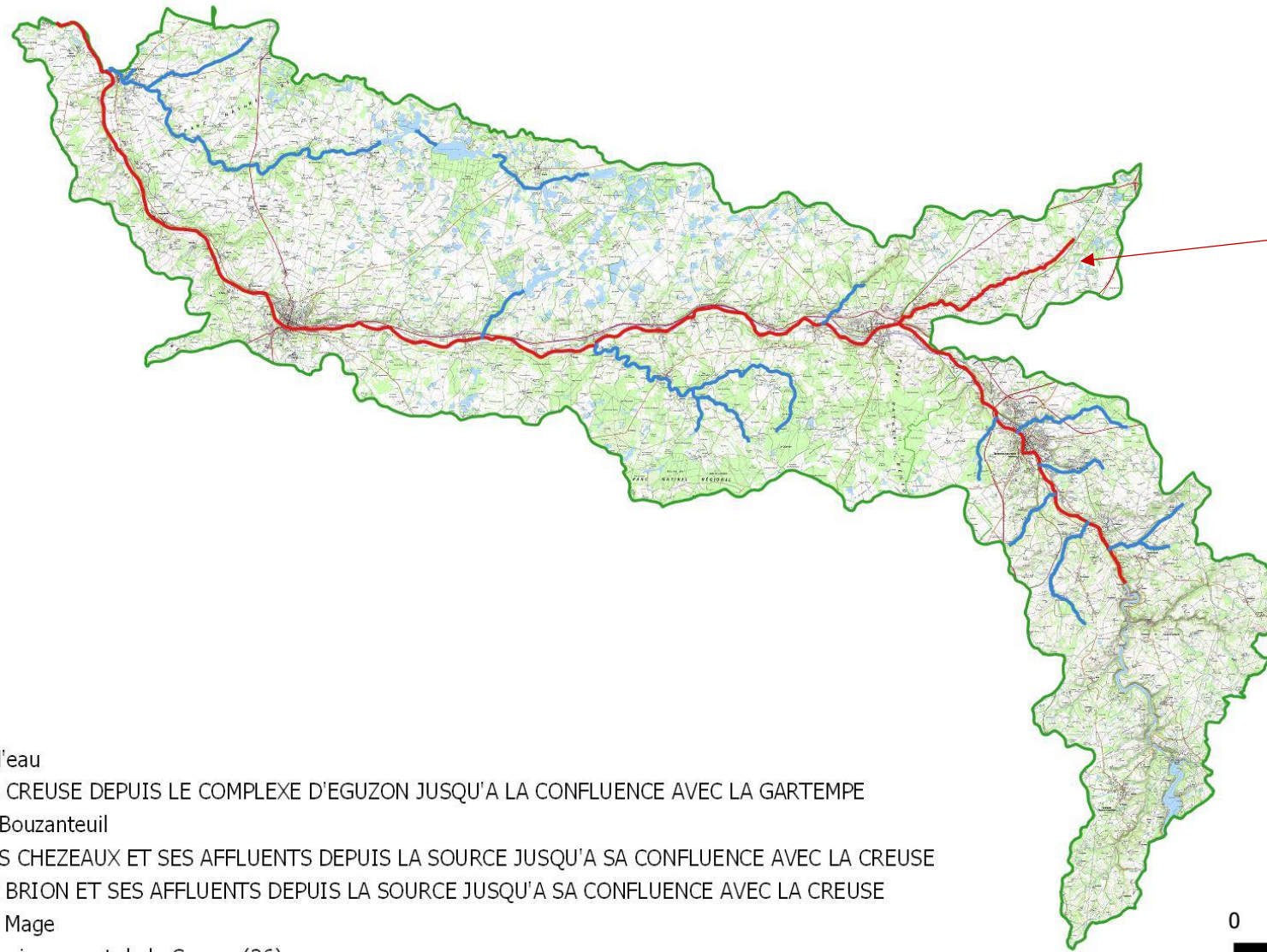


# La Creuse – Continuité écologique

Seuil	Opérations	SOUS-TOTAL 6 ans	TOTAL 6 ans	Financement AELB	Financement RCVL	Financement SMABCAC	Financement propriétaires
Seuil du Rabois	étude aménagement / arasement	9 600,00 €	273 600,00 €	70 %	-	30 %	-
	aménagement	264 000,00 €		50 %	-	5 %	45 %
Seuil de Varenne (et bord)	étude aménagement / arasement	22 800,00 €	260 400,00 €	70 %	-	26 %	4 %
	aménagement	237 600,00 €		50 %	-	5 %	45 %
Seuil de Saint-Etienne	étude aménagement / arasement	44 400,00 €	311 400,00 €	70%	-	14 %	16 %
	aménagement	267 000,00 €		50 %	-	4 %	46 %
Seuil du Camping	étude aménagement / arasement	10 800,00 €	142 800,00 €	70 %	-	30 %	-
	arasement	132 000,00 €		70 %	20 %	9 %	1 %
Seuil du Blanc	étude aménagement	31 200,00 €	348 000,00 €	50 %	-	19 %	31 %
	aménagement	316 800,00 €		50 %	-	4 %	46 %
Seuil de Tournon	aménagement	488 400,00 €	488 400,00 €	50 %	-	2 %	48 %
<b>TOTAL</b>			<b>1 824 600,00 €</b>	<b>956 220 €</b> (52,4 %)	<b>26 400 €</b> (1,4%)	<b>96 120 €</b> (5,2%)	<b>745 860 €</b> (41%)



# Projet du programme d'actions du Contrat Territorial Creuse (36)



Années 2 et 3

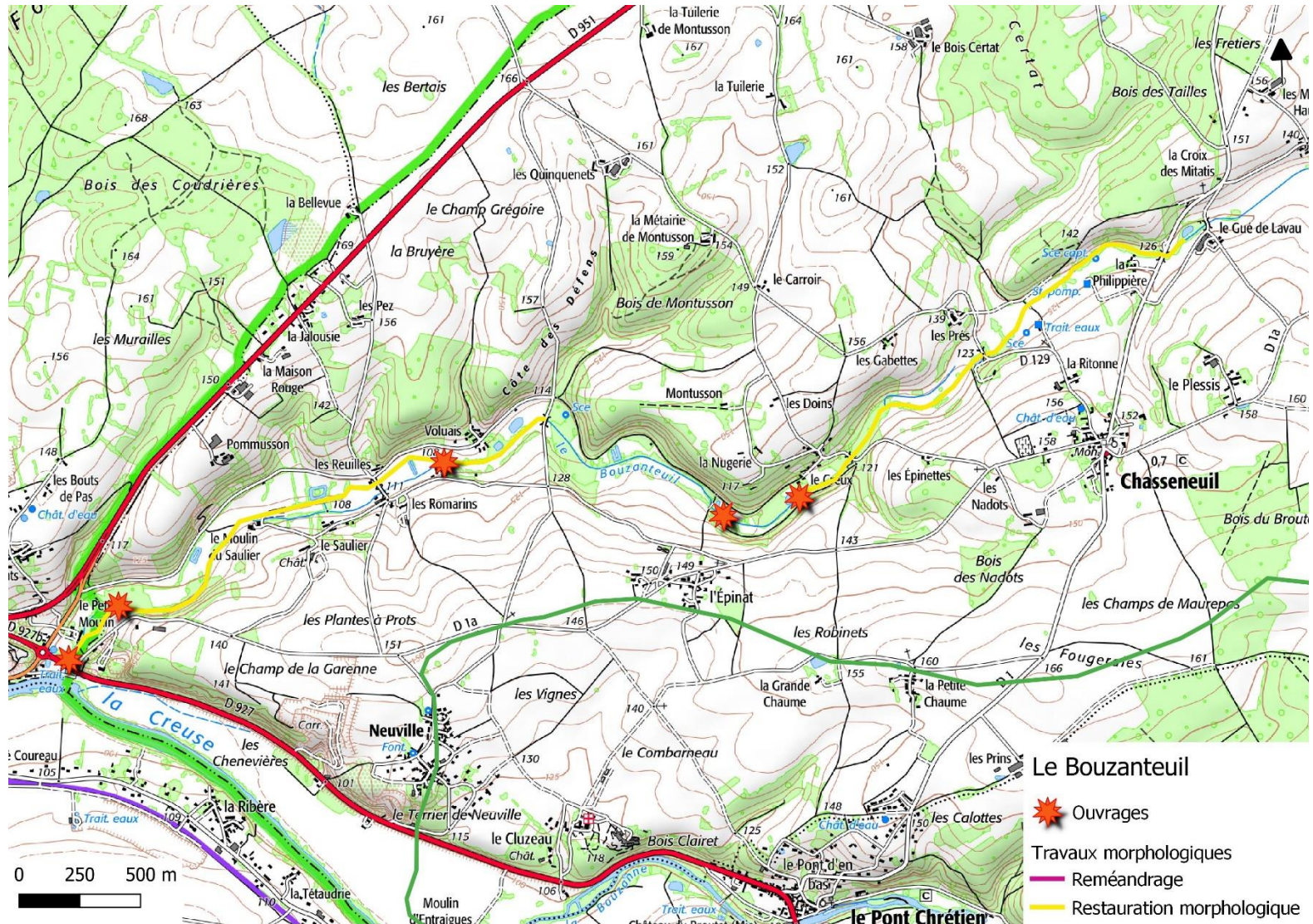
## Cours d'eau

- LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
- le Bouzanteuil
- LES CHEZEAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- La Mage
- Bassin versant de la Creuse (36)





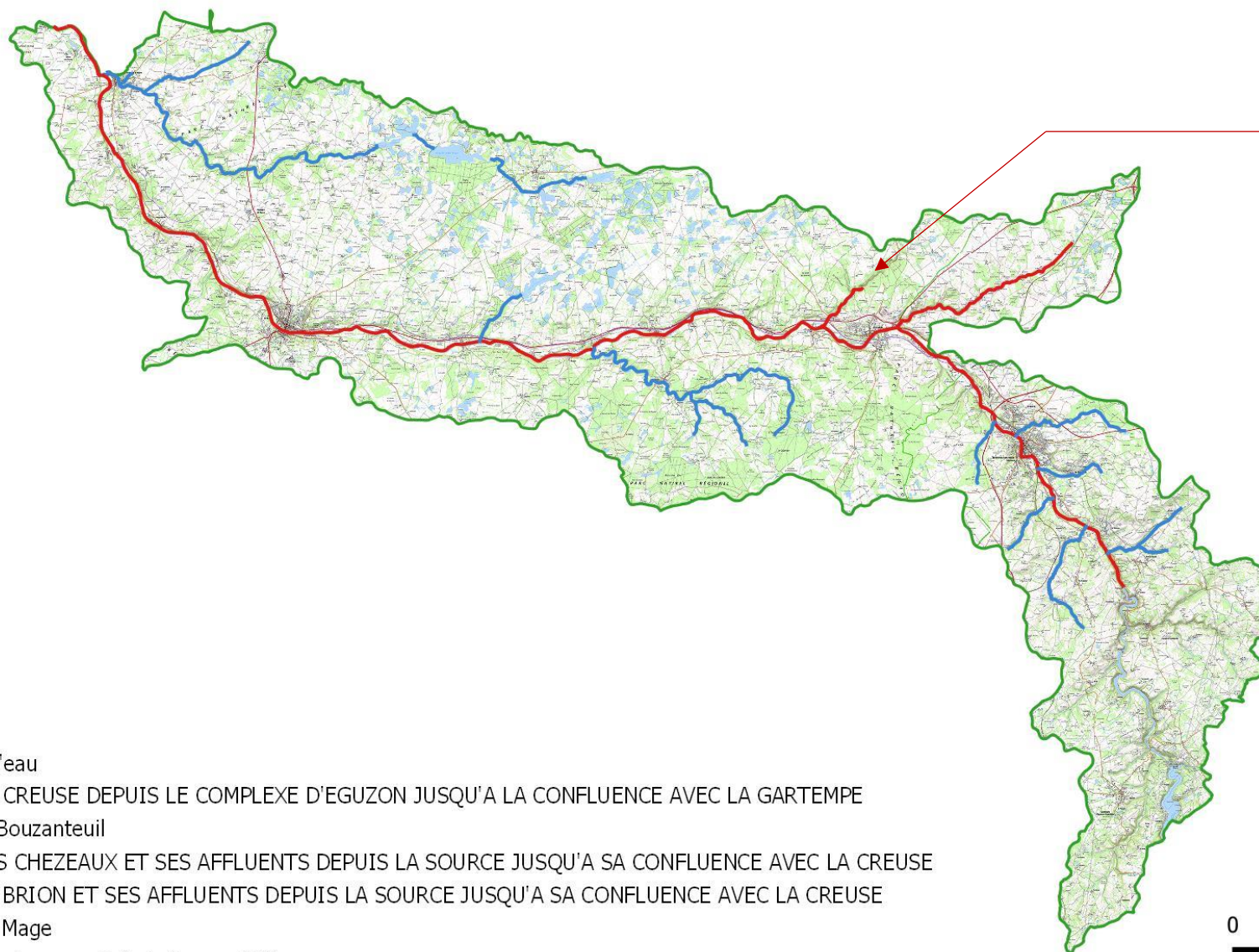
# Le Bouzanteuil – années 2 et 3



Opération	Quantité	Coûts TTC
Restauration morphologique (ml)	1 920	135 100 €
Effacement seuils <50cm (u)	1	2 000 €
Effacement seuils >50cm (u)	3	11 000 €
Suivis des actions de restauration (u)	4	28 800 €
<b>TOTAL</b>		<b>176 900 €</b>



# Projet du programme d'actions du Contrat Territorial Creuse (36)



Années 3 et 4

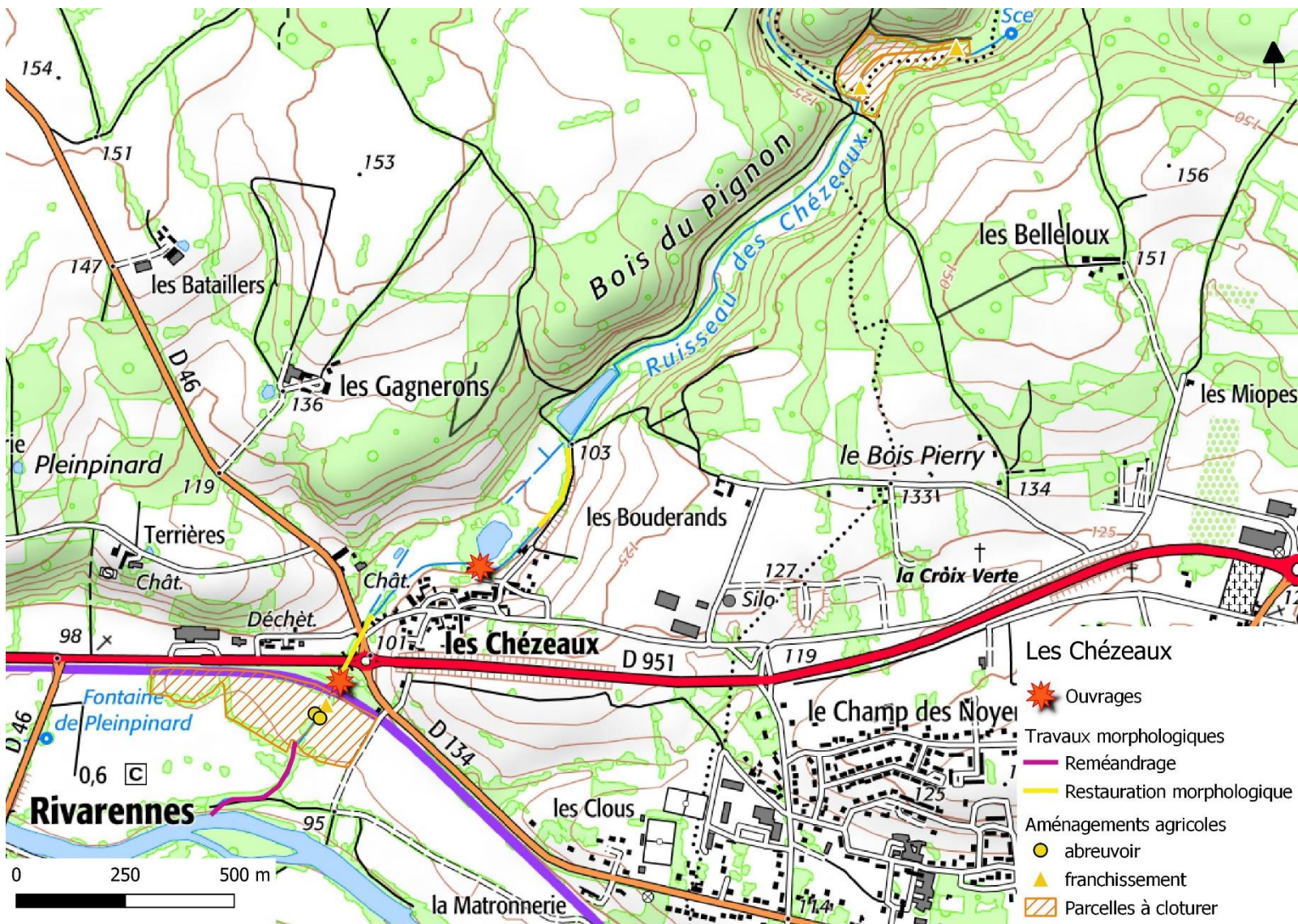
## Cours d'eau

- LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
- le Bouzanteuil
- LES CHEZEUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- La Mage
- Bassin versant de la Creuse (36)

0 2 4 6 km

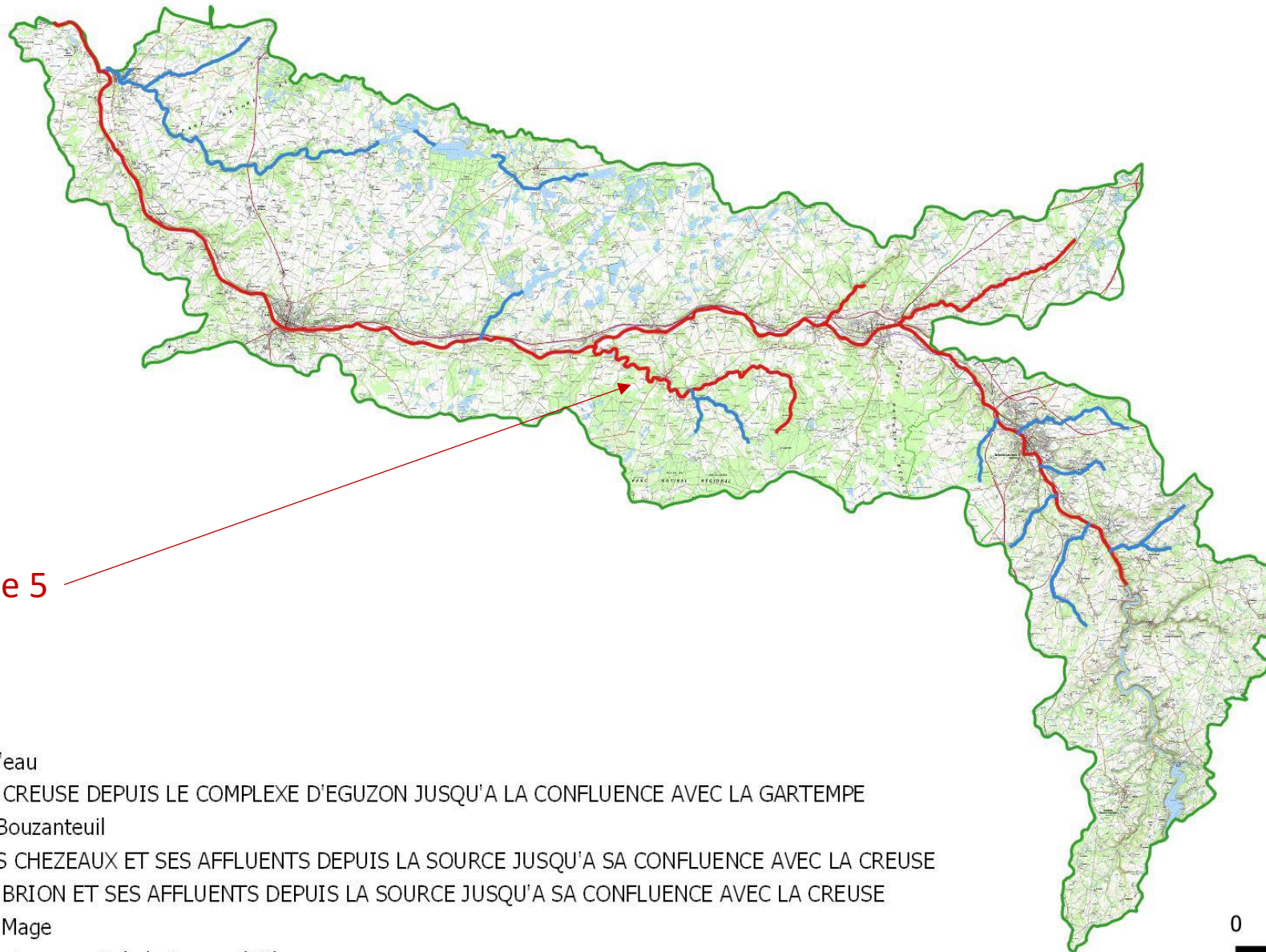


# Les Chézeaux – années 3 et 4



Opération	Quantité	Coûts TTC
Pose de clôture (ml)	1030	6 695 €
Points d'abreuvement (u)	2	3 000 €
Points de franchissement (u)	3	9 000 €
Reméandrage (ml)	390	70 200 €
Effacement seuils >50cm (u)	2	44 000 €
Restauration morphologique (ml)	350	19 250 €
Suivis des actions de restauration (u)	3	21 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>173 745 €</b>





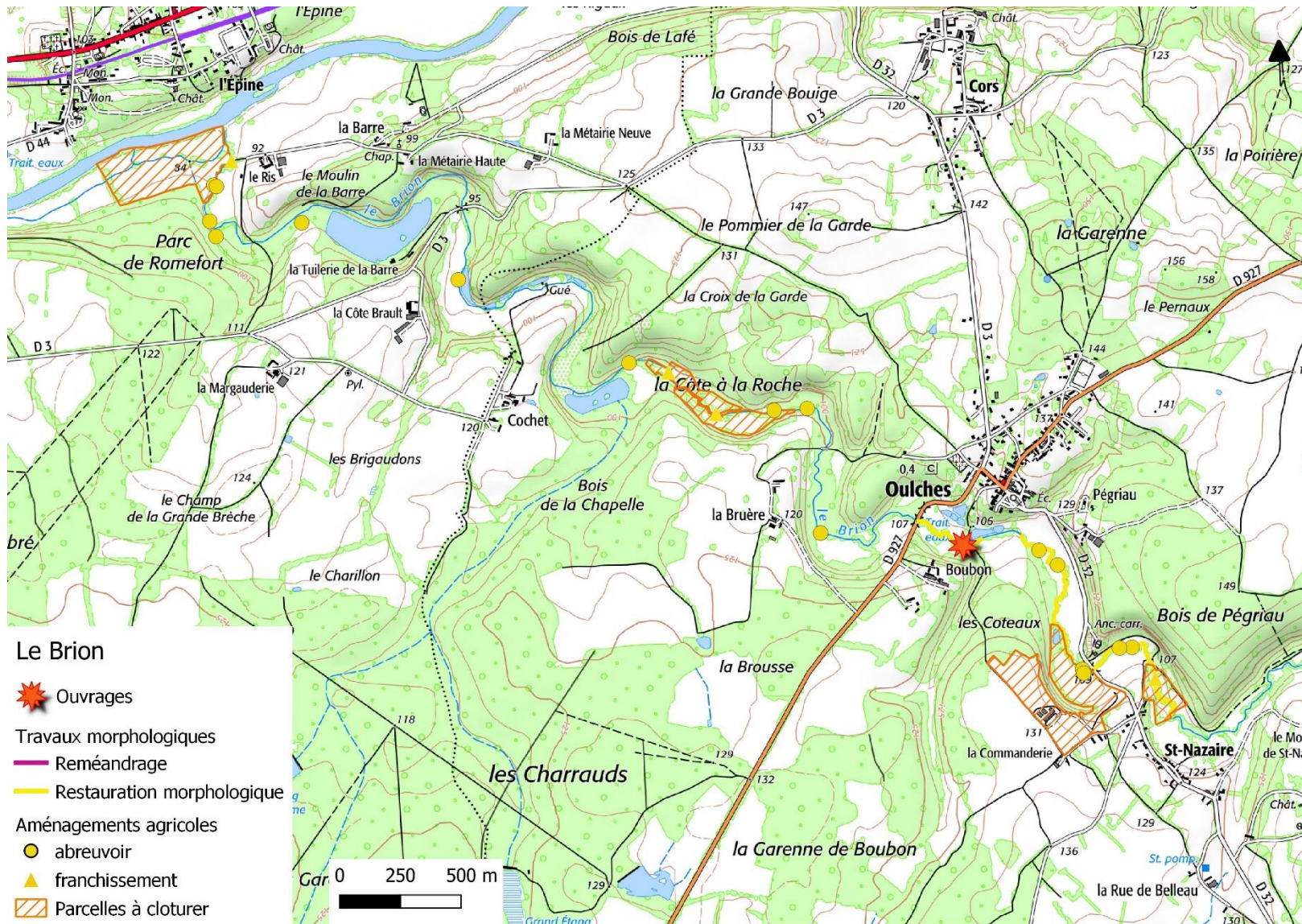
Année 5

Cours d'eau

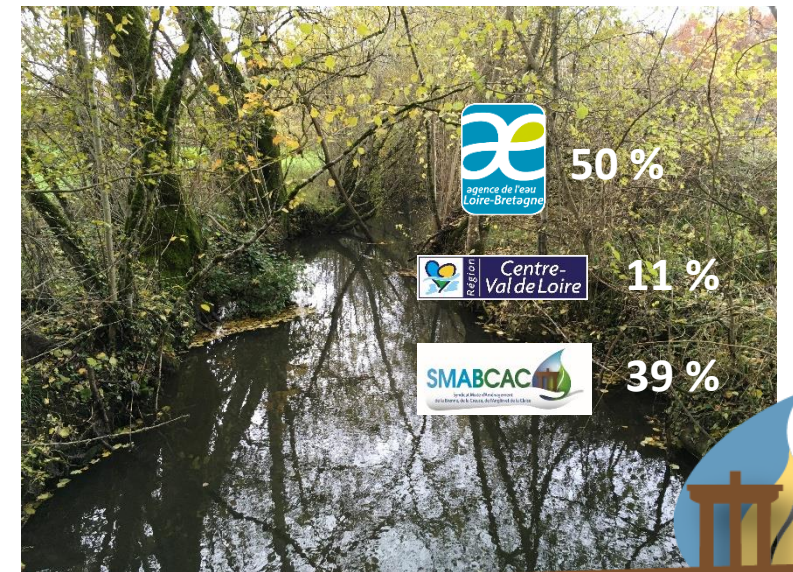
- LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
- le Bouzanteuil
- LES CHEZEAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- La Mage
- Bassin versant de la Creuse (36)

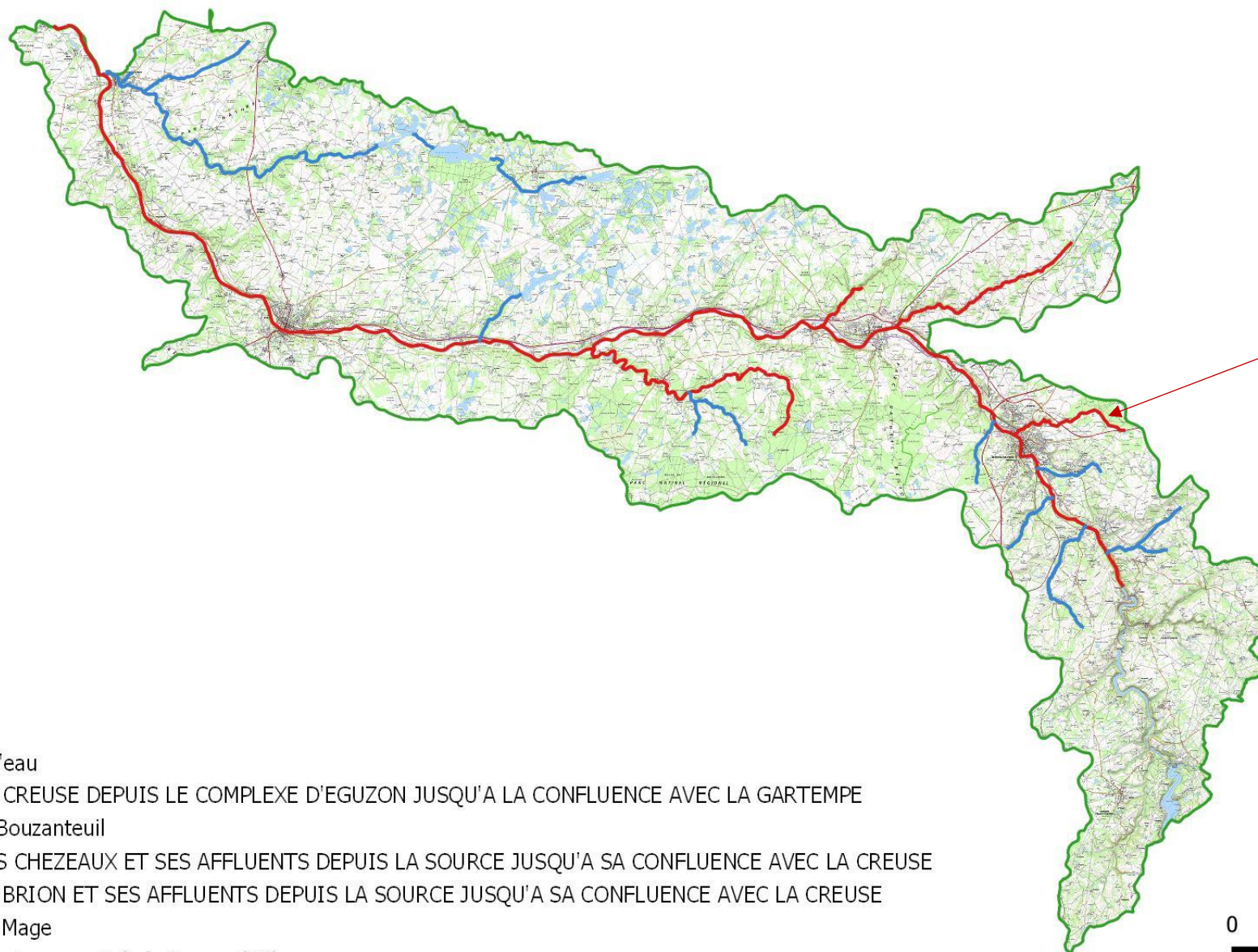


# Le Brion – année 5



Opération	Quantité	Coûts TTC
Pose de clôture (ml)	1 900	12 350 €
Abreuvoirs (u)	16	24 000 €
Points de franchissement (u)	4	12 000 €
Restauration morphologique (ml)	1000	62 050 €
Effacement seuils <50cm (u)	1	2 000 €
Suivis IPR/I2M2 (u)	3	8 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 500 €</b>





Année 6

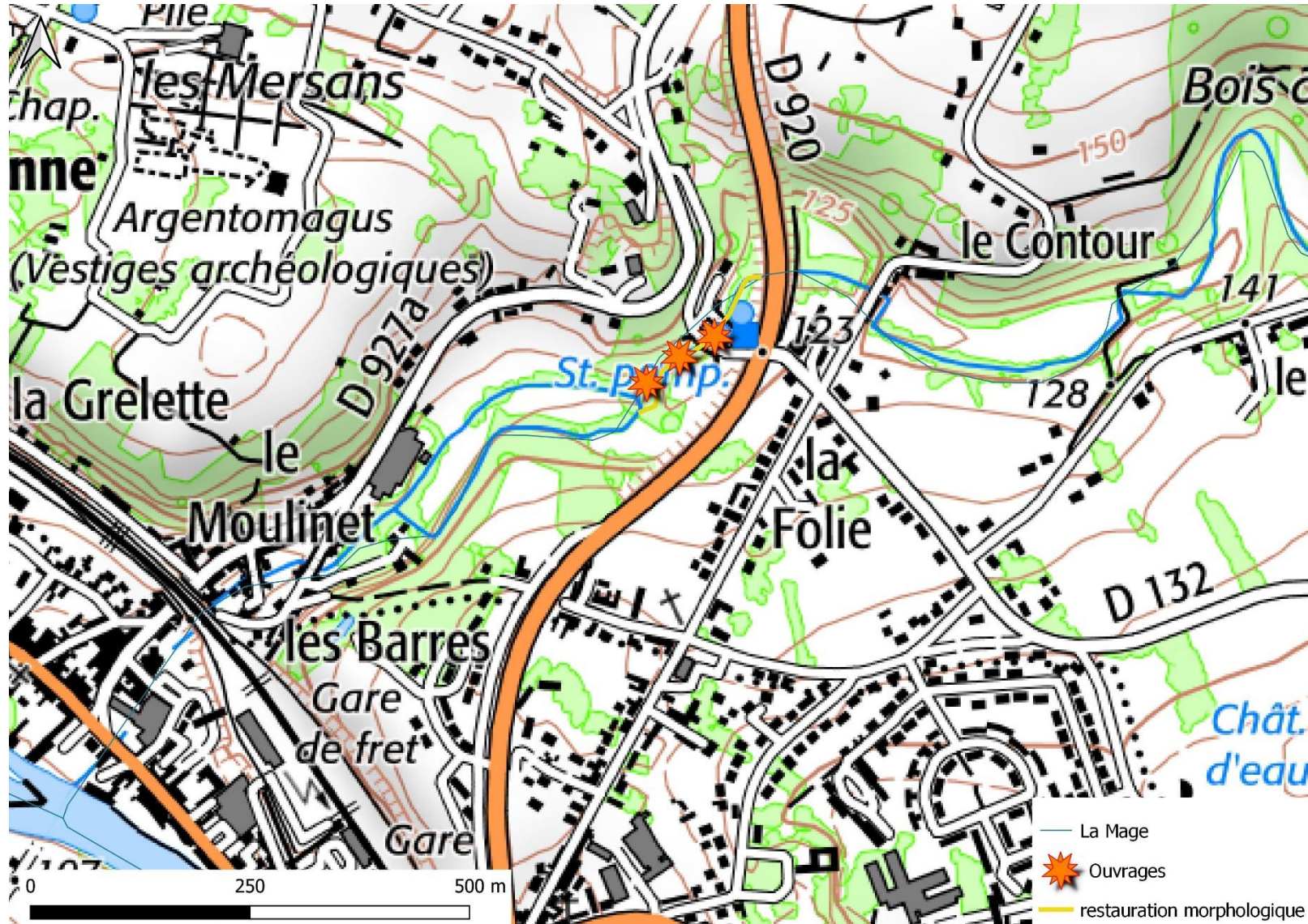
Cours d'eau

- LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
- le Bouzanteuil
- LES CHEZEAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- La Mage
- Bassin versant de la Creuse (36)

0 2 4 6 km



# La Mage – année 6



Opération	Quantité	Coûts TTC
Restauration morphologique (ml)	210	14 700 €
Effacement seuils <50cm (u)	2	5 000 €
Effacement seuils >50cm (u)	1	3 000 €
Suivis	3	21 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 300 €</b>

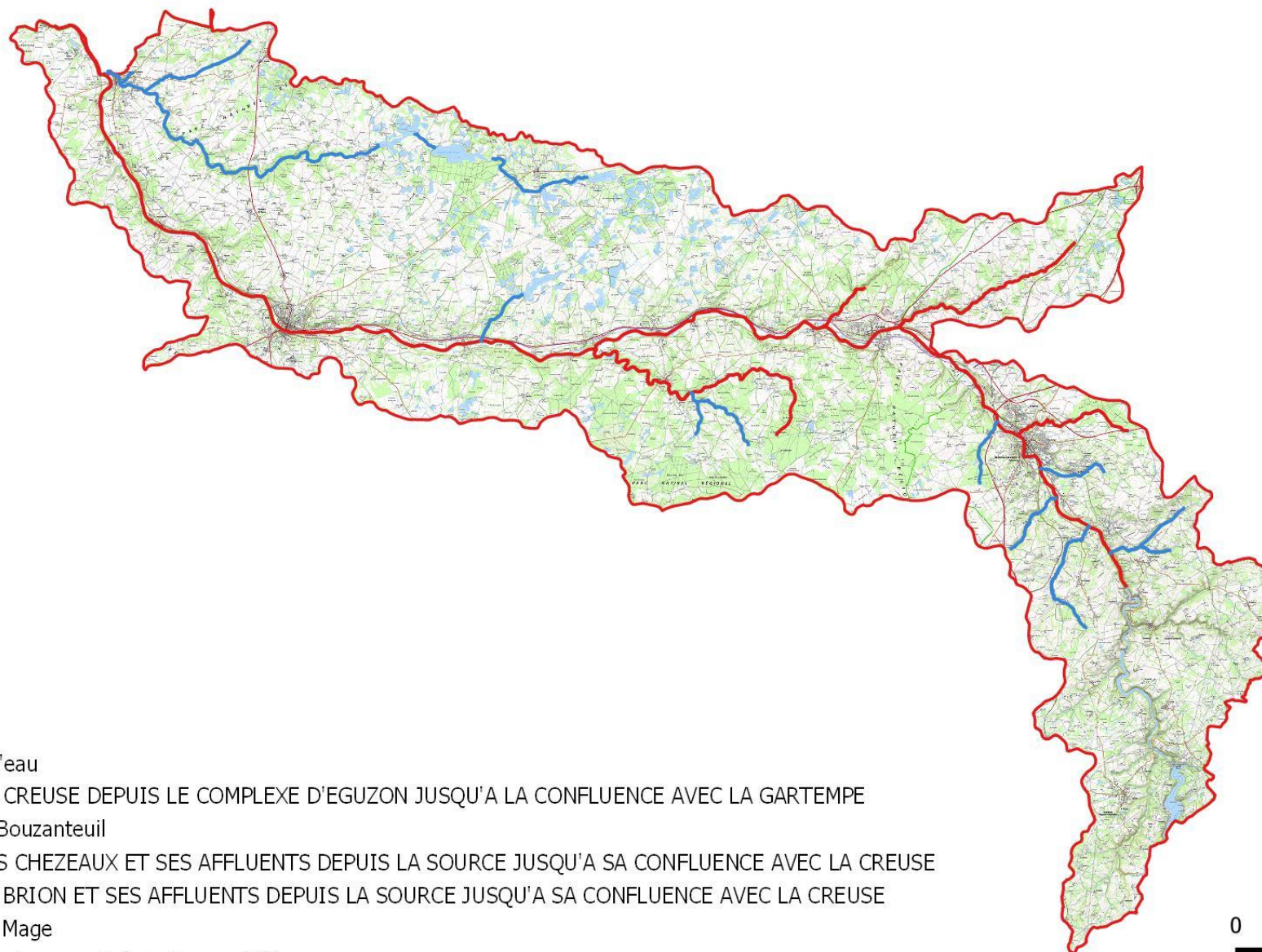


 52 %

 11 %

 37 %





Cours d'eau

- LA CREUSE DEPUIS LE COMPLEXE D'EGUZON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
- le Bouzanteuil
- LES CHEZEAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- LE BRION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
- La Mage
- Bassin versant de la Creuse (36)

0 2 4 6 km





# Actions communes à l'ensemble du BV

Opération	Coûts TTC	Total 6 ans	Année	Participation AELB	Participation RCVL	Financement SMABCAC
Étude continuité affluents et étude bilan du Contrat Territorial	135 000 €	135 000 €	1, 2 et 6	70 %	-	30 %
Création et distribution de bulletins d'information	12 000 €	35 000 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6	50 %	-	50 %
Création de dépliants en lien avec le CT Creuse	8 000 €		1 et 4	50 %	-	50 %
Installation de panneaux d'information	4 000 €		3, 5 et 6	50 %	-	50 %
Réalisation de panneaux d'exposition	3 000 €		4	50 %	-	50 %
Réalisation d'un film	8 000 €		6	50 %	-	50 %
Animation (Technicien, secrétaire-comptable)	353 000 €	353 000 €	1, 2, 3, 4, 5 et 6	50 %	16 %	34 %
<b>TOTAL</b>		<b>523 000 €</b>				



# Vue d'ensemble

- **Volet A** : Restaurer les milieux aquatiques – 368 345 € TTC
- **Volet B** : Améliorer la continuité écologique – 1 918 600 € TTC
- **Volet C** : Approfondir les connaissances, communiquer et animer le Contrat Territorial – 578 100 € TTC

➔ **Montant total : 2 865 045 €**



52,8 %



5,5 %



15,6 % → 54 797 €/an





# Prochaines étapes

- **Présentation du programme d'actions en COFIL**  
→ 05 mars 2020 à Thenay
- **Rédaction et instruction des dossiers réglementaires après validation du programme d'actions**



# Bassin versant de l'Anglin

## Poursuite des démarches du CTMA :

Rédaction du CT avec les partenaires  
Compléments au dossier réglementaire

## Planning prévisionnel

**1<sup>er</sup> trimestre** : commission AELB

**2<sup>ème</sup> trimestre** : commission RNA, réunions d'information, réunion financeurs

**3<sup>ème</sup> trimestre** : commission RCVL, chantiers Jussie, enquête publique

**4<sup>ème</sup> trimestre** : CODERST, arrêtés de DIG/DAU, rédaction des procédures de marchés

**2021 au plus tard : Signature du Contrat et lancement des opérations**



# Bassin versant de la Claise

- Etude bilan du contrat territorial :

Impossibilité de faire le terrain (3 jours) dans de bonnes conditions de débits et de turbidité depuis fin janvier



# Délibération pour la poursuite d'études

- Priorisation des masses d'eau par le SMABCAC :

- 1) La Claise « amont »
- 2) La Claise « aval »
- 3) L'Aigronne
- 4) Le Chambon
- 5) Le Clecq
- 6) Les Cinq Bondes

- Montant de l'étude 90 000 €





# Article 1 : dénomination, constitution et emprise territoriale

- La Communauté de Communes du Pays Dunois pour tout ou partie des communes de :

- Crozant
- La Chapelle Baloue
- Saint Sébastien

- La Communauté de Communes du pays Sostranien pour tout ou partie des communes de :

- Azérables
- Bazelat
- Saint Agnant de Versillat
- Saint Germain Beaupré





## Article 7 : Comité Syndical – Composition et vote

- **Rajouter 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

- La Communauté de Communes du Pays Sostranien : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

- La Communauté de Communes du Pays Dunois : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



- Annexe 1 : modification de la carte
- Annexe 2 modification des tableaux de répartition

